

## Déclaration : une première réaction de l'UNAFORIS

Le rapport de la cour des comptes sur la formation initiale des travailleurs sociaux, qui était très attendu, nécessite une analyse attentive, ceci d'autant qu'il se présente comme un rapport complémentaire à un rapport sur l'accompagnement social généraliste dans les CAF et les départements d'une part et qu'il paraît quasi simultanément en même temps que le rapport de la Caisse des dépôts sur la protection de l'enfance qui traite aussi de la formation des travailleurs sociaux. C'est donc une actualité très riche qui nous amène à saluer l'intérêt pour la formation dans un contexte de difficultés graves à la fois sous l'angle d'une baisse d'attractivité et de situation budgétaire très inquiétantes des établissements de formation en travail social.

Il est dans le rôle habituel de la Cour des Comptes de se pencher sur des dysfonctionnements ou des points faibles de services publics ou d'organisations remplissant des missions d'intérêt général. De ce point de vue, nous prenons acte d'observations qui nous amènent à poursuivre l'évolution de la formation des travailleurs sociaux, l'aide aux étudiants, les capacités d'ajustements aux attentes des employeurs. D'ailleurs nous notons que ce rapport, comme celui de la Caisse des dépôts ne comporte pas que des observations critiques ; il met en avant les innovations pédagogiques et les avancées dans le positionnement des établissements de formation en travail social.

Nous ferons d'autre part quelques remarques concernant les liens entre la formation professionnelle dans le domaine du travail social et l'enseignement supérieur. Le rapport insiste sur un fort dissensus à propos de l'option de l'« universitarisation » des formations. Mais les raisons principales de cette situation ne tiennent pas à des jeux d'acteurs qui seraient animés par des intérêts particuliers de groupes, voire de corporations, faisant oublier le souci de l'intérêt général. Le problème est plus profond et ancien. Pour rappel, un choix historique a été fait au moment de la structuration législative de l'action sociale et médico-sociale. La loi du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales a entériné la place de la formation des travailleurs sociaux dans leur secteur à la fois d'origine et d'affectation, comme une formation professionnelle à part entière, ayant pour objectif des réponses ajustées aux besoins des personnes en difficulté. Alors qu'il n'en était pas ainsi dans beaucoup de pays étrangers, le législateur français a pris le parti (et le pari) de maintenir un espace de formation autonome, en tout ou partie, vis-à-vis de l'Education nationale. Nous en assumons les conséquences.

Nous notons aussi que la perspective d'un « tronc commun des formations initiale » va plus loin que le « socle commun » qui a été retenu jusqu'à présent. Cela suppose, en réalité, de partir à la fois d'une évolution des politiques publiques et des besoins et attentes des publics concernés. De ce point de vue, il convient d'avancer dans la réflexion sur la transversalité des problématiques, avant d'engager des mesures comme une « première année identique autour de fondamentaux du travail social avant une spécialisation à compter de la deuxième année », ou la création d'un diplôme unique du travail social pour les diplômés actuels de niveau 6 qui nécessiterait une concertation avec toutes les parties impliquées et notamment les partenaires sociaux. Ces questions vont bien au-delà des compétences des établissements de formation en travail social : elles mettent en jeu les conditions d'accès aux emplois, les conventions collectives et les statuts de la fonction publique. Nous contribuerons très volontiers aux concertations que cela implique.

Enfin, plusieurs questions mériteraient des développements spécifiques : la question de la santé mentale des étudiants en formation de travail social, les mesures de soutien mises en place par les établissements de formation, les perspectives internationales ou de comparaisons avec les systèmes de formation d'autres pays dans les formations en travail social, l'impact émergent des enjeux écologiques et du développement durable dans les formations en travail social...

Nous comptons enfin sur le groupe Formation qui a été créé au sein du HCTS pour poursuivre l'analyse de ces rapports et leur donner des suites concrètes.

Marcel JAEGER, Président de l'UNAFORIS  
23 janvier 2025